



Newsletter 45 | mars 2021

ÉDITORIAL

De l'agilité et de la patience, encore et toujours

[SHR] Un début d'année 2021 qui ressemble terriblement à l'année 2020, voilà qui peut lasser, même les plus optimistes d'entre nous et chacun cherche dans sa besace les meilleurs outils pour affronter cette situation inédite.

Il y a quelques années, Dominique Freymond, ancien vice-président du SwissBoardForum, encourageait – dans ce même Editorial – les conseils d'administration à être agiles. Pour être agile, quatre fondamentaux sont nécessaires : 1) un conseil qui forme une équipe solidaire et responsable ; 2) un projet autour d'un modèle d'affaires et d'une stratégie claire assurant la pérennité de l'entreprise ; 3) une bonne collaboration à tous les niveaux, en particulier pour le binôme président et directeur général ; 4) enfin, et c'est peut-être le plus dur, l'ouverture au changement et son acceptation. Ces bons conseils restent valables aujourd'hui et trouvent même toute leur signification en cette période de pandémie.

On lit souvent que seules les entreprises les plus agiles survivront. C'est vrai, toute crise peut aussi être bénéfique si l'on cherche et arrive à faire évoluer l'entreprise. Il faut néanmoins reconnaître que l'agilité ne suffit pas toujours dans l'environnement actuel et peut paraître un vain mot en période de confinement ou de semi-confinement qui se prolonge. Comment avoir une stratégie claire et s'adapter alors que la situation sanitaire fluctue et que la stratégie de sortie de crise n'est pour beaucoup pas adéquate ? Ainsi, l'annonce par le Conseil fédéral d'un allègement très modéré des mesures de confinement, avec un horizon de temps très éloigné dans certains secteurs (hôtellerie, restauration, événementiel, culture) non seulement entrave les entreprises qui voient leurs activités interdites ou fortement limitées par décision de l'autorité, mais divise aussi profondément la population, les politiques et l'économie. Il y a quelques gestes bienvenus comme le relèvement des crédits destinés à l'indemnisation des cas

THÈMES

SwissBoardForum
Nouveautés 2021

SHARING EXPERIENCE

**Professionnalisation
des activités du conseil
d'administration grâce à la
formation continue**

POLITIQUE | DROIT

**Quelques notions juridiques
sur l'adaptation des contrats
en cas de situation extraordi-
naire**

POLITIQUE | PARLEMENT

**Motion 20.4328
« Renforcer le service public »**

VEILLE LÉGISLATIVE

**Rappel – Actions au porteur
– encore quelques semaines
pour les transformer**

CONTACT

SwissBoardForum
Kapellenstrasse 14
Case postale, CH-3001 Berne

Secrétariat romand:
Case postale 1215
CH-1001 Lausanne
secretariat@swissboardforum.ch
www.swissboardforum.ch

de rigueur tout comme les aménagements en matière de RHT, qui doivent permettre d'indemniser correctement les entreprises touchées par la crise. Ces mesures ne constituent toutefois pas une fin en soi. A terme, la stratégie du Conseil fédéral, dont on voit qu'elle mise essentiellement sur l'absence totale de risque, n'est plus adéquate et il convient de quitter la logique des interdictions indemnisées pour retrouver une société tournée vers l'avenir, porteuse de créativité et d'espoir.

Cette réflexion se termine par deux mots : partage et écoute. La solitude de l'administrateur peut être grande de-

vant l'ampleur de la tâche. Le SwissBoardForum organise cette année encore de nombreux événements qui sont l'occasion de partager ses expériences, mais aussi de rechercher ensemble des solutions adéquates. Maintenons nos contacts ainsi que nos échanges et soutenons-nous jusqu'à la sortie du tunnel...

Avec nos chaleureux messages.

Martin Troxler
Secrétaire général
du SwissBoardForum

Sandrine Hanhardt Redondo
Secrétaire romande
du SwissBoardForum

SwissBoardForum

Nouveautés 2021



[MTR] Il nous tient à cœur, en cette période particulière, d'accroître l'attrait d'une adhésion au SwissBoardForum. L'année 2021 apportera ainsi à nos membres des innovations passionnantes et des avantages supplémentaires:

- **Nouveau partenaire Premium : Raiffeisen Suisse**

Nous sommes très heureux de compter dès maintenant **Raiffeisen Suisse** parmi nos précieux partenaires Premium. Le SwissBoardForum n'est pas uniquement financé par les cotisations de ses membres, mais s'appuie également sur des partenaires qui, par leur engagement, contribuent aussi de manière significative à rendre possibles les activités du SwissBoardForum. Nous tenons à remercier Raiffeisen Suisse pour cet engagement.

- **Nouveau partenaire média : Ringier Axel Springer Suisse**

Les membres de SwissBoardForum profitent dès maintenant d'une remise sur l'abonnement annuel de :

- **35%** sur la publication « **Handelszeitung** » (CHF 188.50 au lieu de 290.00)

➡ **Votre avantage en tant que membre : CHF 101.50/année.**

- **30%** sur l'abonnement annuel du « **PME Magazine** » (CHF 91.00 au lieu de 130.00)

➡ **Votre avantage en tant que membre : CHF 39.-/année.**

Si cette offre attrayante vous intéresse, vous pouvez souscrire un abonnement directement sur la page internet de Ringier Axel Springer Schweiz présentant l'offre pour les membres du SwissBoardForum : [lien](#)

- **Nouveau partenaire formation : Rochester-Bern Executive Programs**

Les membres actuels du SwissBoardForum, dont l'adhésion a duré au moins 24 mois au début du programme, bénéficieront d'une réduction unique de 10 % sur les coûts du programme lorsqu'ils participeront au « **CAS in General Management für Verwaltungsräte** » (non cumulable avec d'autres offres). De plus amples informations, y compris le formulaire de candidature, sont disponibles sur le site internet www.rochester-bern.ch/cas-fur-verwaltungsrate/. La contribution de Rochester-Bern Executive Programs publiée à la page 3 de notre Newsletter donne un exemple des avantages de la formation continue pour les membres de conseils d'administration.

- **Nouveau partenaire Knowledge : Schulthess Juristische Medien**

Les membres de SwissBoardForum bénéficient d'une offre spéciale et exclusive pour le service d'information **Recht relevant. für Verwaltungsräte (en allemand)** et le reçoivent pendant 24 mois à moitié prix, soit CHF 84,00 par an (plus frais d'expédition) au lieu de CHF 168,00. L'offre comprend 6 numéros par an, y compris l'accès au E-Paper. Vous trouverez de plus amples informations, ainsi que le formulaire de commande, en cliquant sur le lien suivant : www.rechtrelevant.ch/de/rr-vr-swissboardforum.

- **Event-on-demand 2021**

Pour la première fois, le programme 2021 comprend un événement dont vous avez pu, en qualité de membre, choisir le thème grâce à notre sondage. A une courte majorité, c'est la proposition de conférence « **VR-Inside** » avec un membre de CA/Président de CA pour parler d'un thème d'actualité pour les conseils d'administration, plus particulièrement la gestion de crise qui a été retenue. Réservez d'ores et déjà la date ! L'événement aura lieu le **29 septembre 2021** à 17h30. Nous sommes

en plein préparatifs et de plus amples informations suivront tout bientôt.

- **Nouveau site internet du SwissBoardForum (vraisemblablement) dès avril 2021**

La refonte du site web du SwissBoardForum est en cours et notre site aura tout bientôt un nouveau look plus moderne. L'espace membre sera également réaménagé. Ayant constaté que l'utilisation de la page « Profils des membres » n'a cessé de diminuer ces dernières années, nous avons décidé de la supprimer. Nous suggérons aux membres qui ont jusqu'à présent maintenu leur profil à jour dans l'Espace membres du SwissBoardForum de sauvegarder leurs données si besoin. Nous vous remercions de prendre bonne note que nous supprimerons les profils le 31.03.2021 et que nous ne conserverons pas les données. Bien entendu, l'espace réservé aux membres demeurera et permettra l'accès exclusif à la liste de membres ainsi qu'aux articles spécialisés dans le domaine du CA.

Nous accueillons chaleureusement ces nouveaux partenaires et nous nous réjouissons de ces nouvelles collaborations.

SHARING EXPERIENCE

Professionnalisation des activités du conseil d'administration grâce à la formation continue

Article Invité de Rochester-Bern Executive Programs, partenaire Formation du SwissBoardForum



Les exigences imposées au conseil d'administration ont augmenté ces dernières années et l'époque où les membres du conseil n'étaient que des administrateurs est révolue. Cela est valable non seulement pour les grandes entreprises à forte visibilité publique, mais en particulier aussi pour les petites et moyennes entreprises (PME). Une professionnalisation des activités du conseil d'administration est donc nécessaire.



Rochester-Bern Executive Programs

Rochester-Bern Executive Programs (RoBe) est une Boutique-Business School qui développe, organise et met en œuvre des programmes de formation de haute qualité pour les cadres et les membres de conseils d'administration, tels que le « CAS in General Management für Verwaltungsräte ». Organisée sous forme de fondation, RoBe coopère étroitement avec les Universités de Rochester (USA) et de Berne (CH) depuis 1994.

www.rochester-bern.ch

Rochester-Bern Executive Programs est Partenaire Formation du SwissBoardForum depuis 2021. Les membres du SwissBoardForum bénéficient d'une réduction de 10% sur le « CAS in General Management für Verwaltungsräte » sous réserve d'un minimum de 2 ans d'adhésion. Vous trouverez de plus amples informations sur le lien suivant: www.rochester-bern.ch/vr

Obligation de télétravail, magasins et restaurants fermés, activités plus difficiles pour les entreprises de construction et de l'industrie - de nombreuses branches sont confrontées à des défis et des changements majeurs suite aux mesures de protection prises pour contenir le Covid-19. Les conséquences de la pandémie concernent également le conseil d'administration, qui, en tant qu'organe suprême, est responsable de la stratégie ainsi que des mesures financières et celles liées au personnel. En ces temps d'instabilité, il peut être crucial pour les membres du conseil d'administration d'investir dans leurs connaissances et leurs compétences afin de prendre les bonnes décisions pour leur entreprise.

Un conseil d'administration compétent

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que l'entreprise soit prospère à long terme et crée de la valeur. Les périodes de crise, en particulier, exigent que les membres du conseil d'administration soient familiarisés avec les concepts et les outils commerciaux pertinents dans les domaines de la stratégie, des finances, de l'organisation et des ressources humaines et soient donc bien équipés pour remplir leur mandat. La formation continue peut contribuer à rafraîchir et à élargir les connaissances et les compétences en matière de gestion et à combler les lacunes en matière de formation.



Formation continue pour les membres du conseil d'administration

Ces dernières années, divers instituts de formation ont reconnu l'importance de la professionnalisation des activités des conseils d'administration et ont lancé des programmes d'études dans ce domaine. Les diplômes et certifications obtenus permettent aux diplômés de prouver leurs connaissances et compétences spécifiques au conseil d'administration, comme il en est d'usage dans d'autres professions à fortes responsabilités telles que les médecins ou les avocats.

Les bons cours de certification offrent trois éléments importants :

1. Un mélange bien équilibré de théorie et de pratique - c'est-à-dire que les professeurs sont très au fait des principes scientifiques et de leur mise en œuvre concrète dans la pratique des conseils d'administration.
2. Le format du cours offre, en plus de l'enseignement en classe, beaucoup de place pour le travail en groupe, les discussions et les échanges informels.
3. Les participants sont des cadres de haut niveau ayant une expérience des conseils d'administration dans divers secteurs et types d'entreprises, de sorte qu'un échange de vues et d'expériences de qualité et de haut niveau est possible.

Grâce à ces conditions préalables, "apprendre les uns des autres" devient l'un des facteurs de réussite les plus importants du cours.

Renforcer son réseau

La formation continue offre aux participants l'accès à un large réseau. À l'issue du programme, les diplômés sont admis dans un réseau exclusif d'anciens élèves, ce qui garantit un échange social et de contenu bien au-delà de la participation aux cours. Cela renforce le réseau personnel, ce qui est un atout important pour les activités de CA.

La participation à des cours de formation continue aide les membres du conseil d'administration à remplir leur mandat de manière complète et responsable et à laisser ainsi une empreinte durable sur l'entreprise.

Sarah Schläppi, juriste, directrice générale de Bracher & Partner et membre de plusieurs conseils d'administration, qui a suivi le cours « CAS in General Management für Verwaltungsräte » du Rochester-Bern Executive Programs, résume ainsi la situation : « Les défis pour les conseils d'administration sont plus grands que jamais et il devrait être évident de poursuivre régulièrement sa formation ».



Quelques notions juridiques sur l'adaptation des contrats en cas de situation extraordinaire



[SHR] Les entreprises sont exposées en permanence à des risques opérationnels, financiers et stratégiques aux multiples interactions et dont il faut s'efforcer de garder une vue d'ensemble. Il incombe au CA de mettre sur pied un système de gestion des risques adapté à la taille et à la complexité de l'entreprise, d'évaluer de manière continue les principaux risques auxquels elle est exposée et, en cas de besoin, de prendre les mesures nécessaires.

Les médias parlent souvent des effets économiques de la crise, mais cette dernière provoque aussi une multitude de questions juridiques à l'égard de nombreux contrats, en particulier pour ce qui est de l'exécution de certains contrats. Le risque de pandémie et les décisions de confinement ou de fermeture qui l'accompagne ne figurait ainsi pas, dans la majorité des cas, dans la liste des risques possibles. Il appartient dans ce domaine aussi au conseil d'administration de s'assurer qu'il soit procédé à une revue des contrats commerciaux les plus importants dans le but de détecter si l'entreprise court un risque d'inexécution ou d'exécution tardive ou imparfaite. Cas échéant cela peut aussi impliquer la renégociation de certains contrats avec les cocontractants de l'entreprise.

Sans être exhaustif et de manière résumée, il nous paraît utile de présenter les règles juridiques applicables dans les relations contractuelles en cas de modification fondamentale des circonstances.

Un arrêt du Tribunal fédéral de 2008

Dans un arrêt ATF 135 III 1 du 28 octobre 2008 (traduit en français au JdT 2011 II 516), le Tribunal fédéral a résumé les règles applicables dans les relations contractuelles en cas de modification fondamentale des circonstances.

Pour le TF, « les conventions issues de contrats valablement conclus doivent être exécutées telles qu'elles ont été conclues ("pacta sunt servanda") aussi longtemps que les parties, de manière consensuelle, n'ont pas adopté une nouvelle réglementation contractuelle. Certes, selon le principe de la "clausula rebus sic stantibus", une adaptation du

contrat par le juge est possible, même contre la volonté d'une partie, lorsqu'après la conclusion du contrat les circonstances ont changé de manière si fondamentale qu'il en résulte un grave déséquilibre entre les prestations. La loi prévoit un correctif des prestations contractuelles, par exemple pour le contrat d'entreprise en cas de circonstances extraordinaires, impossibles à prévoir (art. 373 al. 2 CO). S'il existe de justes motifs, un droit de résiliation extraordinaire est accordé de par la loi aux parties, s'agissant du contrat de travail (art. 337 al. 1er CO) et du contrat de bail à loyer (art. 226g al. 1er CO). Pour les contrats de durée, la jurisprudence a en outre régulièrement admis la résiliation pour justes motifs. L'adaptation du contrat par le juge, selon la "clausula rebus sic stantibus", suppose que le changement des circonstances n'était ni prévisible ni évitable lors de la conclusion du contrat.

Si au moment de la conclusion du contrat les parties s'attendent à des événements futurs, elles peuvent prévoir pour ce cas une adaptation contractuelle. Ce faisant, un droit formateur de déroger au principe de la fidélité contractuelle et de modifier de manière unilatérale les dispositions contractuelles est accordé à l'une des parties. Toutefois, pour que les clauses d'adaptation soient valables en général, l'événement attendu ainsi que l'étendue de l'adaptation doivent être déterminés par le contrat; en effet, le contrat est conclu si le contenu des prestations ainsi que leur étendue sont à tout le moins déterminables et peuvent ainsi également être exécutés. Un droit formateur indéfini permettant de modifier de manière unilatérale les prestations contractuelles violerait la nature et le but du contrat, dans lequel les droits et les obligations de chacune des parties ont été déjà définis.»

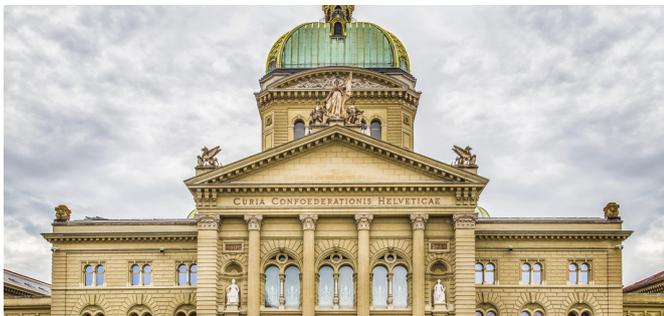
Des clauses contractuelles

Les règles mentionnées ci-dessus ne sont pas impératives et les parties peuvent prévoir une autre répartition des risques, dire ce qu'elles entendent par force majeure dans le cas d'espèce (y compris une liste exemplative des cas tombant dans cette définition) et en définir les conséquences. D'autres clauses peuvent être utiles, voire essentielles, dans cette période où l'avenir n'est plus si certain, comme les clauses de « hardship » ou les clauses MAC « Material Adverse change ». Il convient cas échéant de recourir à des spécialistes sur ces questions.

(Références en français pour creuser la question : Chenaux Jean-Luc, Edgar Philippin : Le conseil d'administration en temps de crise, 2020. Newsletter/paper Wilhelm Gilliéron Avocats des 10 juin 2020 et 15 février 2021).

Motion 20.4328

«Renforcer le service public»



[MTR] La motion proposée par la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats charge le Conseil fédéral de soumettre au Parlement une loi relative au pilotage politique des entreprises assumant un mandat de service universel et à la haute surveillance sur ces entreprises, afin de garantir un service public efficace.

Raison : La législation sectorielle ne définit que partiellement le mandat de service universel, le but d'une entreprise publique ou proche de l'Etat ou d'une entité privée. De même, elle ne régleme que de manière lacunaire la manière dont il convient de gérer le conflit d'objectifs entre recherche de profit et bien commun, ainsi que la conduite politique (stratégique) et la surveillance des CFF, de Swisscom, de la Poste, de Skyguide ainsi que de la radio et de la télévision publiques. Il en va de même pour les instruments d'influence et de pilotage sur le plan politique ainsi que pour

la responsabilité en matière de surveillance si des irrégularités comptables ou des marges d'exploitation nuisent à la fiabilité et à la qualité du service public. La nouvelle loi relative au pilotage politique des entreprises assumant un mandat de service universel et à la haute surveillance exercée sur ces entreprises aura pour but de renforcer le service public et couvrira les domaines ci-après (liste non exhaustive), tout en garantissant le respect de la responsabilité des propriétaires et de la liberté entrepreneuriale :

- ➔ Principes du gouvernement d'entreprise
- ➔ Instruments d'influence et de pilotage sur le plan politique
- ➔ Transparence et établissement de rapports
- ➔ Haute surveillance

En février 2021, le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Bien qu'il soutienne la préoccupation selon laquelle le Parlement devrait être impliqué dans le contrôle politique des entreprises liées à la Confédération, il ne voit ni la nécessité ni la valeur ajoutée de réglementer le contrôle politique et la surveillance des entreprises avec un mandat de service de base par une nouvelle loi. Il renvoie aux bases déjà suffisantes pour répondre aux préoccupations soulevées par la motion (Loi sur le Parlement, Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, décrets d'organisation, rapports du Conseil fédéral sur la réalisation des objectifs et la coopération des commissions dans l'élaboration des objectifs stratégiques et les principes contraignants de gouvernance d'entreprise). La flexibilité dans la conception et la mise en œuvre de la politique du propriétaire est ainsi plus grande, car les développements peuvent être mieux anticipés et les réactions peuvent venir plus rapidement. Nous suivons avec intérêt l'examen de ce projet.

VEILLE LÉGISLATIVE

Rappel – Actions au porteur – encore quelques semaines pour les transformer

[SHR] Les actions au porteur ont été interdites dès le 1^{er} novembre 2019, sauf pour les sociétés cotées en bourse. Le délai transitoire arrive à échéance dans quelques semaines. Le 1^{er} mai 2021, les actions au porteur non autorisées seront converties de plein droit en actions nominatives. Les sociétés non cotées en bourse (des PME, mais aussi de nombreuses petites sociétés anonymes gérant des actifs patrimoniaux) dont le capital est encore constitué d'actions au porteur doivent s'adapter sans tarder, sous peine d'engager leur responsabilité.

Les conseils d'administration doivent ainsi agir et prendre les mesures pour les convertir en actions nominatives ou les émettre sous forme de titres intermédiés dans un délai de 18 mois, **soit au plus tard le 30 avril 2021**. Une telle con-

version doit se faire par le biais d'une assemblée générale et d'une modification des statuts. De leur côté, les détenteurs d'actions au porteur doivent s'annoncer.



Le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) a publié les Instructions relatives à la loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales : www.sif.admin.ch
>Documentation > Informations spécialisées > Instructions relatives à la loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial.

Assemblée générale et ateliers CA 2021



[MTR] En 2020, l'assemblée générale a été victime des restrictions imposées par le Covid-19 et a été réduite à sa seule partie statutaire (vote par correspondance). Nous espérons pouvoir la tenir normalement cette année.

Un programme attractif est à nouveau prévu pour **l'assemblée générale du SwissBoardForum qui aura lieu le 1^{er} juin 2021** au Kursaal de Berne (programme provisoire, la convocation définitive suivra):

Dès 10h00	Accueil
10h30 - 11h30	Assemblée générale 2021 selon ordre du jour
11h30 - 12h15	1^{ère} conférence : Les coopératives ont-elles aussi besoin d'une gouvernance d'entreprise ? Guy Lachappelle Président du conseil d'administration de Raiffeisen Suisse (avec traduction simultanée)
12h15 - 14h00	Cocktail dinatoire
14h00 - 15h00	Ateliers CA « sharing experience » (1 atelier à choix) Nachhaltigkeit und gesellschaftliche Verantwortung: 4 Action Points für den VR in Sachen ESG (Modération: Stephan Hostettler et Claudia Würstle)

VR einer Genossenschaft: grosse Unterschiede zur AG?
(Modération: Rolf Schmid et Guy Lachappelle)

Le rôle du CA dans la stratégie
(Modération: Alexandra Post Quillet et Anne Bobillier)

15h15-16h00 **2^{ème} conférence :**
Façonner la transformation – Pourquoi le leadership numérique entre au sein du conseil d'administration
Sunnie J. Groeneveld
Administratrice indépendante, entrepreneure, directrice de l'EMBA en Digital Leadership à la HWZ (Hochschule für Wirtschaft Zürich)
(avec traduction simultanée)

16h00 Apéritif

Si un événement en présentiel ne devait pas être possible, nous prévoyons d'organiser l'assemblée générale virtuellement, de même pour les conférences principales mais vraisemblablement aussi les ateliers CA, entièrement ou partiellement. Le programme mentionné ci-dessus est celui retenu pour une tenue en présentiel. Des modifications de ce programme sont possibles en cas d'événement virtuel (en tout ou en partie). Les détails ne seront déterminés définitivement qu'au dernier moment, afin de pouvoir réagir avec la plus grande souplesse possible aux circonstances du moment.

Nous nous réjouissons déjà de vous y retrouver nombreux !

Nos prochaines conférences

17 mars 2021

Gouvernance des start-up au fil de leur développement

Gilles Florey

Co-fondateur KeyLemon SA, startup founder, entrepreneur, investor

Pascal Koenig

Co-fondateur et président du conseil d'administration de la société Ava Women

Karin Perraudin (Modération)

Administratrice indépendante, membre du comité du SwissBoardForum

Webinaire

30 mars 2021

Alles, was Sie zum neuen Aktienrecht in der VR-Praxis wissen müssen

Stefanie Meier-Gubser

Partner advokatur56 ag, Beirat SwissBoardForum

Webinaire

11 mai 2021

Steuerfallen, die der VR vermeiden sollte

André Bieri

EY Schweiz, Partner, Leiter des Bereichs Steuerberatung Zentralschweiz, Market Leiter Schweiz & Liechtenstein

Dr. Stephan Hostettler (Moderation)

Managing Partner HCM International Ltd., Vorstandsmitglied SwissBoardForum

Renaissance Zürich Tower Hotel, Zürich

1^{er} juin 2021

Sharing experience

Assemblée générale 2021 avec conférences et ateliers CA

Traduction simultanée

Kursaal, Berne

16 juin 2021

La gouvernance des entreprises familiales

Wolfgang Martz

Ingénieur agronome EPFZ, Martz & Co, administrateur indépendant, président de Schenk Holding SA

Bernard Poupon

CEO Reitzel Groupe

Alexandra Post Quillet (Modération)

Administratrice indépendante, associée ACAD, membre du comité du SwissBoardForum

Suivi d'une **dégustation** menée par **Daniel Dufaux**, Directeur général des opérations Schenk Holding SA

Badouxthèque à Yvorne, Yvorne

22 juin 2021

VR-Inside: ein VRP im Gespräch

Peter Spuhler

VRP und Group CEO a.i. Stadler Rail AG, ehemaliger Nationalrat

Gian-Luca Lardi (Moderation)

Inhaber aequilag AG, unabhängiger Verwaltungsrat, Vorstandsmitglied SwissBoardForum

Silvan Felder (Moderation)

Inhaber und Geschäftsführer Verwaltungsrat Management AG, unabhängiger Verwaltungsrat, Präsident SwissBoardForum

Renaissance Zürich Tower Hotel, Zürich

Le calendrier des manifestations (y compris l'inscription en ligne) et des informations sur les événements de nos partenaires peuvent être consultés sur notre site internet www.swissboardforum.ch/events.

IMPRESSUM

Rédacteurs responsables :

Martin Troxler, secrétaire général du SwissBoardForum [MTR]

Sandrine Hanhardt Redondo, secrétaire romande du SwissBoardForum [SHR]

Layout: Silversign GmbH, Berne

Images: www.istock.com

SwissBoardForum | point paraît quatre fois par année

Information: www.swissboardforum.ch

Partenaires Premium :

Partenaires médias :

la Mobilière RAIFFEISEN 

Handelszeitung 